



VILLE DE CRESPIÈRES
YVELINES

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

Berger Levaillant

ID : 078-217801893-20260114-2026_02-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/01/2026

Référence
2026-02

Objet de la délibération
Constitution de servitude de passage pour l'implantation d'une canalisation d'eau et des tuyaux de fibre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	10	14

Date de la convocation
08/01/2026

Date d'affichage
08/01/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 16/01/2026

Et

Publication ou notification du :
16/01/2026

L'an 2026 et le 14 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Agnès TABARY, MM : Christian BEZARD, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes Nereida LANGE à Didier LE SAUX, Laurence ROUSSELET à Agnès TABARY. MM Eric BERTHEMY à Michel ODDOS, Olivier CHEMIN à Adriano BALLARIN.

Absents : MM François GRIMONPREZ et Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Agnès TABARY.

Objet de la délibération : Constitution de servitude de passage pour l'implantation d'une canalisation d'eau et des tuyaux de fibre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la demande de Monsieur Damien GUYOMARD, résidant au 29 Route Départemental 307, souhaitant bénéficier d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section AB 457 et 465, propriétés de la ville pour l'implantation d'une canalisation d'eau et de tuyaux de fibre,

VU le plan de servitude réalisé par le géomètre Steiger-Trocelli,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER Monsieur Damien GUYOMARD, résidant au 29 Route Départemental 307 à bénéficier d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section AB 457 et 465, propriétés de la ville et mises à disposition pour l'implantation d'une canalisation d'eau et de tuyaux de fibre.

D'HABILITER Monsieur le maire à revêtir de sa signature tous documents nécessaires,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/01/2026

Le Maire

Adriano BALLARIN



La secrétaire de séance

Agnès TABARY